

Image not found or type unknown



Materialisation d'interdiction de stationner

Par **ventu**, le **24/08/2013** à **13:40**

en ce qui concerne la materialisation du stationnement interdit, les marque au sol suffisent elles ou faut il comme il me semble que ce soit confirmé par un panneau reglementairement implanté, car une minute apresw l'amende pour interdiction de stationner, une dexieme a suivi pour stationnement abusif, le meme jour, que pensez vous de cet exes de zèle et a deux minutes d'intervalle